

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 octobre 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 1219)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC45

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer la référence :

« L. 163-1 A, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.